



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2013](#) > Délai de paiement des cotisations du mois de juin 2013

Le 15 août 2013 étant un jour férié, la Caisse de Prévoyance Sociale vous informe que le délai de paiement des cotisations du mois juin 2013 est fixé au 16 août, conformément à la réglementation en vigueur.

Vous disposez de différents moyens de paiement pour régler vos cotisations :

- en espèces, uniquement au guichet de l'Agence comptable au siège de la CPS (2ème étage), situé à Papeete, Avenue du commandant Chessé à Mamao :
du lundi au mercredi de 07h30 à 15h00 et le vendredi 7h30 à 14h00.
- par chèque, établi à l'ordre de "M l'Agent comptable de la CPS", que vous pouvez déposer dans les boîtes aux lettres situées à l'entrée des antennes ou au siège social de la CPS (boîte aux lettres intitulée « Agent comptable », ou envoyer par la voie postale(*) adressé à : Caisse de Prévoyance Sociale - Agence comptable - B.P. 1 - 98713 Papeete ? Tahiti - Polynésie française.
(*) le cachet de la Poste fait foi.
- par virement bancaire. Le formulaire de virement est disponible auprès de votre établissement bancaire.
Compte tenu de la fermeture des banques ce vendredi 16 août 2013, nous vous prions de prendre vos dispositions afin que le paiement de vos cotisations soit effectué dans les délais réglementaires. Renseignez-vous auprès de votre banque.

Conseils pratiques

- Dans tous les cas (notamment en cas de paiements groupés), n'oubliez pas de :
 - joindre le(s) talon(s) de l'ordre de recette émis par la CPS
 - ou en cas de virement bancaire, d'indiquer pour chacun des règlements (un virement par ordre de recettes), la référence de virement figurant sur le talon de l'ordre de recette.

Cela nous permettra de traiter votre dossier dans les meilleurs délais et d'éviter toute erreur.

- La date prise en compte pour le calcul des majorations est :
 - la date de réception pour un dépôt,
 - la date d'expédition pour un envoi postal,
 - la date de l'opération.

URL source (modified on 20/08/2013 - 08:30): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/delai-de-paiement-des-cotisations-du-mois-de-juin-2013>